AR Prefecture

Reçu le 19/05/2022 Publié le 19/05/2022

017-211702410-20220 COMMOND GE MONTGUYON - SEANCE DU 18 MAI 2022 - N° 2022/63

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1ère extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

11 mai 2022 Date de convocation : Date affichage: 19 mai 2022

Nbre de Conseillers : 19

> Votants: 16 Pour · 16 En exercice: 19 Présents · 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU

Etaient excusées : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER

Absent: Marc LIONARD Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET: Dossier patrimoine validation des travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'atelier Rémi Pottier Architecture et Patrimoine a été missionné pour réaliser un diagnostic général découlant sur un plan de gestion de l'ensemble du patrimoine de Montguyon. Une scannérisation 3D de l'ensemble et une dévégétalisation ont été réalisées.

Il est apparu des désordres très importants avec des risques de chutes sur le flanc sud de la plateforme concernant le substrat rocheux et les vestiges de maçonnerie en élévation au-dessus.

La commune de Montguyon a donc sollicité des études préalables auprès de l'atelier Rémi Pottier pour définir le parti général d'intervention.

Afin de répondre aux différentes problématiques soulevées, des travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) s'imposent.

La synthèse des travaux se compose de la manière suivante :

| Portions/Secteurs | Natures des interventions | | |
|------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------|
| | Sur les maçonneries | Sur le substrat rocheux | Synthèse |
| Portion sud-ouest | 270 000,00 € | | |
| Sous total portion sud-ouest | 270 000,00 € | 0,00 € | 270 000,00 € |
| Portion sud | 382 000,00 € | | |
| Secteur 2 (choix 1 proposé) | | 20 000,00 € | |
| Secteur 3 | | 108 000,00 € | |
| Sous total portion sud | 382 000,00 € | 128 000,00 € | 510 000,00 € |
| Portion sud-est | 196 000,00 € | | |
| Secteur 5 (choix 1 proposé) | | 201 000,00 € | |
| Secteur 6 | | 58 000,00 € | |
| Secteur 7 (choix 1 proposé) | | 53 000,00 € | |
| Secteur8 | | 32 000,00 € | |
| Sous total portion sud-est | 196 000,00 € | 344 000,00 € | 540 000,00 € |
| Cavités souterraines | | 13 000,00 € | |
| Sous total cavités souterraines | 0,00€ | 13 000,00 € | 13 000,00 € |
| Total travaux HT (hors MOE et ingénierie | 848 000,00 € | 485 000,00 € | 1 333 000,00 € |
| TVA 20% | 169 600,00 € | 97 000,00 € | 266 600,00 € |
| TOTAL TTC | 1 017 600,00 € | 582 000,00 € | 1 599 600,00 € |

AR Prefecture

017-211702410-20220518-D20220563-DE Reçu le 19/05/2022

Publié le 19/05/2022

sents que la commune peut bénéficier de subventions de plusieurs

financeurs.

Monsieur Le Maire demande aux membres de valider les travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600,00 euros et de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs dès qu'il en aura connaissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER les d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600.00 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs dès qu'il en aura connaissance,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF